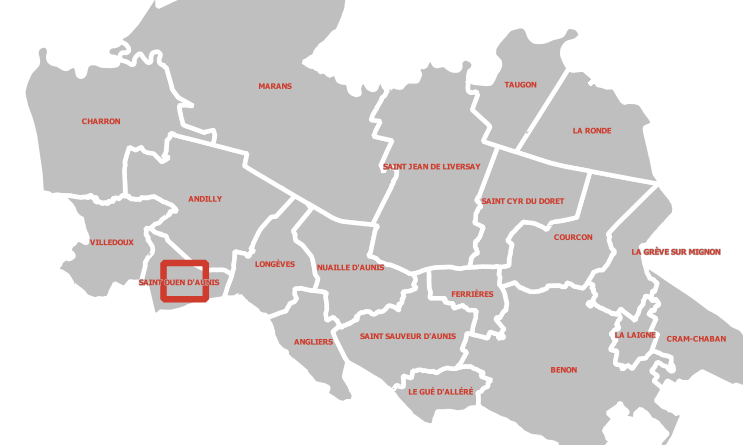




PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

COMMUNE DE SAINT OUEN D'AUNIS




RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Approuvé par le conseil communautaire, le 19/05/2021

PLAN N° STO1	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/2000	Arrêt le 23/10/2019 Approbation le 19/05/2021		
<p>CONCEPTION: Urbanisme et architecture / 2 impasse Neveu / 17050 LA CROIXE</p> <p>DESIGN: 10100 Cartographie / 10000 ANJOU / 10100 Les Réserves / 01000 www.cadastre.gouv.fr / MAJ 05/2021</p> <p>FOND CADASTRAL: Cadastre E2020 - Avril 2019</p> <p>Édition cartographique n°3 du 07/05/2021</p>			

- Légende**
- ZONES URBAINES**
- U : Zone urbaine
 - Uh : Zone urbaine à vocation d'hébergement
 - Ue : Zone urbaine à vocation d'équipement
 - UXai : Zone urbaine à vocation économique (industrie et artisanat)
- ZONES A URBANISER**
- 1AUh : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'hébergement
 - 1AUe : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipement
 - 2AU : Zone à urbaniser à long terme à vocation résidentielle
- ZONES AGRICOLES**
- A : Zone agricole
 - Aenr : Zone agricole de développement préférentiel pour les énergies renouvelables
 - Ap : Zone agricole protégée
- ZONES NATURELLES**
- N : Zone naturelle
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
- Boisement protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Boisement remarquable protégé au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
 - Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé
 - Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - OAP densification habitat
 - OAP sectorielle simple
 - Orientation d'aménagement et de programmation liée aux limites urbaines à protéger
 - Réservoirs bocagers remarquables au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Site bâti remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Bâtiment susceptible de changer de destination (logement) au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme
 - Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Élément de petit patrimoine remarquable non bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- HABILLAGÉ DU PLAN**
- Limite communale des communes du PLUI (source cadastre)



Emplacements réservés			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Emprise
90	Liaison piétonne et entretien du fossé de la Borderie à l'Eglise (largeur 10 m)	Commune de SAINT OUEN D'AUNIS	1584 m²
91	Réalisation d'un équipement collectif et d'espaces publics du centre bourg	Commune de SAINT OUEN D'AUNIS	356 m²
92	Liaison piétonne et entretien du fossé (5 m)	Commune de SAINT OUEN D'AUNIS	562 m²
93	Création chemin d'accès et réseau de canalisations	Commune de SAINT OUEN D'AUNIS	376 m²

Changement de destination autorisé		
N°	Libellé	Type / Détail
13	Bâtiment susceptible de changer de destination (logement) au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme	non renseigné

Patrimoine		
N°	Libellé	Commune
111	Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	SAINT OUEN D'AUNIS
299	Site bâti remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	SAINT OUEN D'AUNIS
300	Site bâti remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	SAINT OUEN D'AUNIS

N°	Libellé	Type / Détail	Commune
67	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Puits	SAINT OUEN D'AUNIS
68	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Puits	SAINT OUEN D'AUNIS
69	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Croix	SAINT OUEN D'AUNIS
82	Élément de petit patrimoine remarquable non bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Motte castrale	SAINT OUEN D'AUNIS
245	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Eglise	SAINT OUEN D'AUNIS
246	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	La petite chapelle	SAINT OUEN D'AUNIS

